

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 26 février 2008 à 18 h 00, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc  
Monsieur Mario Lebel

Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer  
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines  
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 16 0208 :** Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0208-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 17 0208 :** Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 janvier 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0208-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Consécutivement, les membres considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors une recommandation pour l'autorisation de congés sans traitement. Il est donné suite à celle-ci.

Congés sans  
traitement

**RÉSOLUTION CE 18 0208 :**      CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Lyne Desrosiers, psychoéducatrice à l'école Centrale de La Tuque, 100 %, du 25 février 2008 au 25 février 2009;
- ✓ Charlène Bolger, technicienne en loisir à l'école secondaire Champagnat de à La Tuque, 100 %, du 10 mars 2008 au 10 mars 2009.

Adopté unanimement

À 18 h 05, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 19 0208:**      Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire